

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL,
SEANCE ORDINAIRE, DU 09 MARS 2017 A 20H00**

Le 09 mars 2017 à 20h00, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Bertrand Bottin, Maire.

Présents : M. Denis Chanteloup, Mme Elisabeth Burnouf, M. Laurent Poussard, Mme Virginie Renaud, Adjoint au Maire, Mme Carole Liard, M. Christian Meunier, Mme Françoise Brisset, Mme Marie-France Bonnemains, M. Stéphane Simon, M. Serge Tirel, Mme Christiane Devinante, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Nathalie Duchemin, M. Claude Rousselle, M. Régis Beaumont,

Procurations : Mme Nathalie Duchemin à Elisabeth Burnouf, M. Claude Rousselle à M. Serge Tirel et M. Régis Beaumont à M. Denis Chanteloup

Secrétaire de séance : M. Denis Chanteloup.

PREAMBULE :

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 02 février 2017, qui est approuvé à l'unanimité.

Signature du registre.

ORDRE DU JOUR :

1 – Prime de stage

Monsieur le Maire informe que la commune accueille des stagiaires à différents moments de l'année et dans tous les services de la commune.

Il propose de mettre en place deux primes de stage en fonction du travail effectué et de l'appréciation du maître de stage, pour récompenser le stagiaire :

- une prime d'un montant de 50 € par semaine pour une personne de plus de 16 ans dans le cadre d'un stage scolaire,
- une prime d'un montant de 100 € par semaine pour une personne majeure dans le cadre d'une formation professionnelle, reconversion professionnelle.
- Ces versements seront assujettis à l'assiduité de la personne dans l'exécution de ces tâches.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour mettre en place ces primes de stage, pour la durée du mandat.

2 – Projet de la garderie

Tout d'abord, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'inspection académique lui a confirmé la fermeture d'une classe à la rentrée scolaire 2017-2018.

Il propose donc de revenir sur le projet de création d'une nouvelle garderie.

Etant donnée la fermeture d'une classe, un local viendrait à se libérer dans l'école primaire. La commune est propriétaire des écoles, il serait donc opportun de profiter de ce local disponible pour y déplacer l'accueil de la garderie périscolaire.

Le corps enseignant et la directrice ont collaboré à cette idée. Si le nombre d'enfants évoluait favorablement, des classes pourraient être ré-ouvertes, ce qui nous conduirait à la réalisation d'une nouvelle garderie.

L'état actuel de la garderie nous contraint à poursuivre le projet premier de démolition.

Monsieur le Maire informe donc que le projet de création de la garderie est mis en suspend mais également les demandes d'aides financières qui ont été faites.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable pour affecter la garderie dans ce nouveau local et suspendre le projet de réalisation de la garderie en lieu et place de celle existante.

3 – Conseil local des jeunes

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été mis fin au contrat de partenariat avec Canton Jeunes pour l'animation du conseil local des jeunes. Pour rappel, le coût de ce partenariat s'élevait à 2500 € en 2016. Cette prestation n'a pas apporté toute l'attente attendue.

Il informe qu'une personne a été recrutée via le service de mission temporaire du Centre de Gestion de la Manche pour animer le conseil local des jeunes, à raison de 80 heures annualisées, à compter du 13 mars 2017 pour une durée d'un an, renouvelable.

4 – Barrière et borne de l'aire de camping-car

Le terrain de camping-car accueille de nombreux véhicules sur toute l'année mais particulièrement aux beaux jours. Ce sont parfois plus de 40 camping-cars qui occupent gratuitement ce terrain.

Nos agents entretiennent plusieurs fois par an cet espace.

La borne camping-car qui dessert eau et électricité est en panne depuis plusieurs mois et donc ne produit plus de recettes. Le coût de la remise aux normes ou simplement la réparation nous contraint à avoir quelque chose de plus efficace et plus en adéquation avec ce qui se fait aujourd'hui.

Une solution avait été évoquée quant au remplacement de la borne ainsi que le barrièrage du terrain afin de limiter les accès.

Pour répondre aux nouvelles exigences de confort et de service, il est proposé de remplacer cette borne par une borne double, puis de créer une réelle zone de parking pour les campings caristes avec paiement d'un droit d'accès par le biais d'une barrière automatique. Un totem de paiement sera installé à l'entrée pour autoriser l'accès sur le terrain. Le terminal de paiement fonctionnera avec les nouvelles technologies d'aujourd'hui : cartes bleues et QR code.

Un petit logiciel intégré permettra de connaître en temps réel l'affluence mais également donnera la possibilité de fixer les tarifs et les modifier si besoin.

Des devis ont été demandés et nous avons la possibilité de faire faire ces travaux avant la saison.

42 000€ d'une part pour l'entreprise Urba flux pour la borne, la barrière et le terminal de paiement et 22 000€ pour les travaux de terrassement.

C'est le budget camping qui supportera cette dépense.

Après ces explications, monsieur le maire demande l'avis du conseil pour commander ces dits travaux et également toute latitude pour des demandes de subventions éventuelles.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable à ces demandes.

5 – Tarifs bois

Monsieur le maire explique que les travaux d'entretien sur notre commune entraînent parfois des coupes de bois.

Celui-ci peut être vendu et Monsieur le Maire requiert du conseil son avis afin de prévoir un tarif au stère, pour un bois de moindre qualité et un autre pour du bois avec des essences de qualité supérieure soit 30 € pour le premier et 40 € pour le second.

Cette vente sera proposée en priorité au personnel. S'il n'y a pas preneur une mise en vente sera réalisée par affichage et tirage au sort.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour mettre en vente le bois suivant les modalités ci-dessus.

6 – Dépenses d'investissement avant le vote du budget

Malgré que ce sujet soit mentionné à l'ordre du jour, le conseil municipal décide de ne donner suite car il n'y a pas de dépenses d'investissement envisagées avant le vote du budget.

7 – Convention projet FAB

Après avoir pris connaissance du tracé souterrain de l'interconnexion FAB (France-Aurigny-Britain), sur la parcelle cadastrée B987 située au Platé dont la commune de Siouville-Hague est propriétaire, le Conseil Municipal est sollicité afin d'autoriser le Maire à signer d'une part la convention Cs85-n°3 avec la Société RTE (réseau de transport d'électricité), en vue de permettre l'établissement et l'exploitation sur ladite parcelle, à compter de ce jour et pour toute la durée de l'ouvrage ; la Société RTE pourra ainsi, faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par elle en vue de la construction, la surveillance, l'entretien et la réparation des ouvrages établis.

Et d'autre part, l'autoriser à signer toutes pièces nécessaires afférentes à cette convention et à la perception d'une compensation financière forfaitaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- A signer la convention Cs85-n°3 avec la Société RTE (réseau de transport d'électricité), en vue de permettre l'établissement et l'exploitation sur ladite parcelle, à compter de ce jour et pour toute la durée de l'ouvrage.
- A signer toutes les pièces afférentes à cette affaire et notamment tout acte permettant à la commune de percevoir la somme de six mille six cent cinquante-six euros et seize centimes (6656,16 €), au titre de compensation forfaitaire des préjudices spéciaux de toute nature résultant des droits donnés à la Société RTE par la convention.

8 – Indemnités des élus

Monsieur le Maire informe de l'évolution de la valeur de l'indice brut terminal de la fonction publique (servant de base au calcul des indemnités) qui passe de 1015 à 1022 au 1er janvier, et d'autre part, de la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6%, applicable au 1^{er} février 2017.

Cette augmentation concerne les salaires des agents territoriaux mais aussi les indemnités de fonction des élus depuis le début de l'année 2017.

A compter du 1^{er} janvier 2017, les indemnités de fonction des élus doivent donc effectivement être calculées en référence au nouvel indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Le montant du traitement indiciaire brut mensuel correspondant à l'indice brut 1022 s'élève ainsi à **3847,23 euros** à cette date (3824,27 avant). Ce montant est porté à **3870,66 euros** à compter du 1er février du fait de la majoration de 0,6% de la valeur du point d'indice.

Il convient donc de modifier la délibération du 10 avril 2014 mettant en place les indemnités des élus.

Pour rappel, des indemnités de fonctions peuvent être alloués suivants les dispositions du Code Général des Collectivités, et suivant le barème des rémunérations, selon le nombre d'habitants soit de 1000 à 3499 au taux maximal de 43% de l'indice brut terminal de la fonction publique, pour le Maire, et pour chacun des Adjointes, le taux maximal de 16,50% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer le taux de 38,70 % de l'indice brut de la fonction publique pour le Maire et le taux de 14,7% de l'indice brut de la fonction publique pour les Adjointes, à compter du 1^{er} janvier 2017, pour une durée d'un an.

La présente décision fera l'objet d'une délibération annuelle tout au long du mandat.

9 – Taux d'imposition

La création de la communauté d'agglomération amène de nouvelles bases d'impositions. En effet celles-ci sont différentes de celles de l'ex communauté de communes des Pieux. De plus un prélèvement qui n'existait pas au sein de la communauté de communes des Pieux sera appliqué par la communauté d'agglomération Le Cotentin (taxe sur le foncier bâti).

La charte adoptée par les élus de la communauté d'agglomération prévoit un ajustement afin que le contribuable ne soit pas affecté par ces hausses de taux communautaires.

Le dispositif consiste à voter des taux communaux plus faibles afin d'équilibrer les montants dus.

Toutefois, le produit attendu par le budget communal s'en trouve altéré.

Pour corriger cet écart, un dispositif d'attributions de compensation versé par la communauté d'agglomération viendra compenser ce manque à gagner par la commune.

Ainsi, le contribuable paiera la même chose qu'avant la fusion. La commune conserve son produit fiscal. Néanmoins, la puissance fiscale communale s'en trouve amoindrie.

Taux communaux 2016 (avant fusion) : TH = 8,47, TFB = 20,69, TFNB = 40,94

Taux communaux 2017 (après fusion) : TH = 4,93, TFB = 17,59, TFNB = 23,83

Monsieur le maire propose donc au conseil de voter ces taux. Ceux-ci permettront de figer la part communale pour le budget 2017.

Le Conseil Municipal délibère à 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention pour appliquer les taux suivants :

Taux communaux 2017 : TH = 4,93, TFB = 17,59, TFNB = 23,83

QUESTIONS DIVERSES :

10 – Case commerciale le Baligan

Des travaux de terrassement et une dalle béton derrière le Baligan vont être réalisés pour un montant de 2500 € avec récupération des eaux pluviales et rehausse du bac à graisse pour les containers. Il est aussi projeté de mettre en place un claustra (environ 3700 €).

Des travaux sont également prévus pour l'isolement des combles (1200 €), après la réalisation de travaux d'apport d'air pour la hotte aspirante (à réaliser par le locataire du Baligan).

11 – Exercice Nucléaire le 14 mars 2017

Un exercice nucléaire est programmé ce mardi 14 mars. Il s'agit de vérifier le dispositif d'alerte (sirènes) puis le dispositif de déploiement des moyens de contrôle et de surveillance (présence de force de l'ordre sur le territoire ainsi que de personnes équipées de tenues adaptées).

Pour la commune de Siouville-Hague, seront testés la mise en place en mairie d'une permanence téléphonique et la participation aux audio conférences avec les autorités pour être informés des décisions prises.

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) sera activé pour les écoles et géré par les enseignants.

12 – Tentes de réception

8 bâches des tentes de réception sont mises en réparations (zip, œillets et nettoyage) pour un montant total de 982 € par l'entreprise Voileries cherbourgeoise.

13 – Commission finances

La commission finance s'est réunie le lundi 6 mars pour la première réunion de préparation des 3 budgets de la commune pour 2017.

14 – Bureau de vote des élections Présidentielles

Les prochaines échéances électorales sont les présidentielles les 23 avril et 7 mai 2017 et les 11 et 18 juin 2017 pour les législatives. Le tableau des permanences avec les différents créneaux horaires va être envoyé aux élus pour la tenue du bureau de vote.

15 – Subvention aux associations

Une commission finances a eu lieu le lundi 27 février 2017 pour travailler dans un premier temps sur la réalisation d'un règlement pour l'attribution des subventions aux associations.

16 – Vide grenier 2017

Une Commission manifestations a eu lieu le mercredi 1^{er} mars sur la préparation du vide grenier qui sera organisé le dimanche 14 mai. Celui-ci se déroulera sur le terrain des Tamaris comme à son habitude, avec une intention toute particulière sur la sécurité. L'ensemble des élus seront présents toute la journée pour la bonne tenue de cette manifestation (Placements, métrage, sécurité,...). Egalement, des bénévoles seront sollicités pour cette journée. Sans la mobilisation de toutes et tous, le vide grenier pourrait ne pas avoir lieu.

17 - Ecole

L'adjoint délégué donne le compte rendu du Conseil d'école qui a eu lieu le mardi 7 mars.

Le point sur les travaux a été réalisé : les demandes de travaux ont été traitées, reste à finaliser l'installation de films opacifiants sur les vitres intérieures de l'école.

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2017 sont toujours à 90 enfants.

A noter que l'association des parents d'élèves Le Bécédaire organise un apéro concert et karaoké ce samedi 11 mars à la salle du Temple.

18 – Travaux

L'adjoint délégué informe que les produits phytosanitaires sont désormais interdits (sauf cimetière et terrain de sport). Nous serons dans l'obligation d'investir dans des appareils d'entretien pour du désherbage (Motoculteur, balayeuse, brulage au gaz chaud, ...). Le coût serait d'environ 22 000€, avec la possibilité d'obtention de subventions à hauteur de 50 %.

A ce propos, il est rappelé l'exigence faite aux riverains de désherber et de nettoyer devant leur propriété. Les trottoirs sont aussi à entretenir jusqu'au caniveau. Les grilles d'écoulement d'eau doivent être débarrassées des feuilles et autres détritius.

Suite à d'importants problèmes de condensation dans le logement des Houguettes, l'installation d'un appareil de traitement de l'air a été demandée à la société Murprotect, pour un montant de 4 850 € TTC. Egalement, un devis pour le ravalement de façade de ce logement a été signé pour un montant de 4 164 € TTC.

Vestiaires de l'atelier municipal : des devis sont en cours.

19 - Camping

L'adjointe déléguée informe que le classement 2 étoiles du camping devra être renouvelé en fin d'année. Le dossier de demande de renouvellement a été retiré et est en cours de traitement.

Un diagnostic devrait être réalisé afin d'envisager le passage à un classement 3 étoiles d'ici 3 à 4 ans.

Les mobil homes situés au caravaning ne correspondent plus aux attentes quant à leur état, continuent à être évacués.

20 – Communication

L'adjointe déléguée informe que la lettre d'info et le bulletin Municipal vont bientôt être terminés et seront bientôt distribués.

21 – Hébergements des Tamaris

La convention de mise à disposition des hébergements des Tamaris à l'AIE prendra fin le 30 avril prochain. L'AIE ne souhaite pas renouveler la convention.

Nous récupérerons donc les hébergements le 1^{er} mai 2017, les contrats de locations actuellement en cours se poursuivront (taux de remplissage d'environ 90 %). Les tarifs ne seront pas modifiés pour le moment. (41 000€/an environ).

22 – Agglomération du Cotentin

Suite au dernier Conseil d'agglomération, Elisabeth BURNOUF, déléguée communautaire, informe que M. Canoville récemment décédé sera remplacé par M. Prime pour les finances.

23 – Ragondins

Françoise Brisset, conseillère municipale informe de la présence d'un ragondin dans sa propriété et demande comment faire pour s'en débarrasser.

Monsieur le Maire invite les personnes rencontrant ce problème à prendre contact avec la société de chasse pour mettre des pièges en place.

24 – Maisons fleuries

Christiane Devinante, conseillère municipale, informe de la mise en place du concours des maisons fleuries comme chaque année. Il n'y aura pas d'inscription cette année. Ne seront pris en compte que ce qui pourra être vu depuis la rue.

Grosville et Flamanville pourront être nos jurys.

25 – Réseau internet le Val

Serge Tirel, conseiller municipal,

Suite à notre forte insistance, M. Fillion de manche numérique a fait procéder à une étude complémentaire par un cabinet spécialisé. Cette étude démontre que le relief, la végétation, et l'impossibilité de placer des poteaux de plus de 12 mètres, rendent la faisabilité de mettre en place le réseau radio « wifi Mimo » nulle.

Le village du Val est éligible au réseau FTTH, (fibre optique), dans la 2^{ème} phase de la première tranche de déploiement de ce réseau par manche numérique, soit dans un délai de 24 à 36 mois à compter d'aujourd'hui, cette phase de déploiement a été validée et budgétée.

Pendant cette période d'attente, il existe une solution alternative par satellite. Cette solution, très chère il y a quelques années, est aujourd'hui, plus accessible grâce à la présence de plusieurs opérateurs concurrents sur ce marché. Manche numérique a mis en place un système d'aide financière pour les foyers résidents en zone blanche. Cette aide consiste en la mise à disposition d'un antenniste pour l'installation de la parabole.

Le marché Internet par satellite est complexe, choix du débit, choix d'un volume de téléchargement ou téléchargement illimité, achat ou location de la parabole, téléphonie ou pas, ces choix sont à faire en fonction de vos besoins et de vos envies. Nous pouvons vous rencontrer individuellement pour vous apporter des explications personnalisées si besoin.

Contact : Serge Tirel 02 33 87 60 00 / 06 34 21 36 19

26 - Sable sur la route

Il est indiqué la présence de sable sur la route et surtout au niveau des cales.
L'enlèvement va être réalisé dès que possible

Fin de séance à 23h05